



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA  
SOMME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°2017-089

PUBLIÉ LE 29 DÉCEMBRE 2017

# Sommaire

## **Centre Hospitalier Universitaire - Amiens**

80-2017-12-22-016 - DELAGATION DE SIGNATURE CHU  
AMIENS ETABLISSEMENT SUPPORT GHT FONCTION ACHAT CENTRE  
HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA BAIE DE SOMME (2 pages)

Page 3

## **Préfecture de la Somme - Cabinet**

80-2017-12-28-001 - Arrêté donnant délégation de signature au directeur du SDIS 80 et à  
son adjoint (2 pages)

Page 6

Centre Hospitalier Universitaire - Amiens

80-2017-12-22-016

DELAGATION DE SIGNATURE

CHU AMIENS

ETABLISSEMENT SUPPORT GHT FONCTION

ACHAT

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA

BAIE DE SOMME

Amiens, le 22 décembre 2017

- Vu le code de la santé publique notamment ses articles L. 6132-3, L. 6143-7, R. 6143-38 et D. 6143-33 à 35 ;  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;  
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;  
Vu le décret n°88-976 du 13 octobre 1988 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires hospitaliers, à l'intégration et à certaines modalités de mise à disposition ;  
Vu le décret n° 91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;  
Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire ;  
Vu la convention constitutive du GHT Somme Littoral Sud du 29 juin 2016 et ses avenants ;  
Vu la convention de mise à disposition en date du 22 décembre 2017 de Monsieur Stéphane COQUANT en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme ;  
Vu la convention de mise à disposition en date du 22 décembre 2017 de Madame Christiane FRANCOIS en qualité d'adjointe administrative au Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme ;

## DECIDE

### Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane COQUANT en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme à l'effet de signer en lieu et place de Madame Danielle PORTAL Directrice Générale du CHU Amiens Picardie, établissement support du GHT Somme Littoral Sud, les actes suivants :

- ✚ Les marchés de fournitures, services et travaux répondant aux besoins spécifiques du Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme dont le montant ne dépasse pas le seuil de 25 000 € par catégorie homogène dans la limite de 25 000 € pour le GHT Somme Littoral Sud avec prise en compte de la computation des seuils au niveau GHT Somme Littoral Sud, en l'absence d'un marché GHT Somme Littoral Sud ou d'un acte juridique couvrant l'établissement concerné.
- ✚ Les marchés subséquents de fournitures, services et travaux issus des accords-cadres conclus par l'établissement support du GHT Somme Littoral Sud, dont les montants ne dépassent pas 25 000 € H.T. pour répondre aux besoins spécifiques du Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme;
- ✚ Les marchés publics de fournitures, services et travaux négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable répondant aux besoins spécifiques du Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme, lorsqu'une urgence impérieuse résultant de circonstances imprévisibles et extérieures ne permet pas de respecter les délais minimaux exigés par les procédures formalisées (cf. art. 30 I 1° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)
- ✚ Les marchés publics de fournitures, services et travaux, de services d'achat centralisés à conclure auprès d'une centrale d'achat agissant en tant que grossiste au sens du 1° du I de l'article 26 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et répondant spécifiquement aux besoins du Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme conformément à la stratégie définie par la fonction achat mutualisée ;

### Article 2

Les signatures des agents visés par la présente décision sont annexées à cette décision. Elles devront être précédées de la mention :

- « Pour la Directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie, établissement support du GHT Somme Littoral Sud et par délégation, L'établissement Partie, Le Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme ».

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane COQUANT en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme, la délégation de signature est donnée dans la limite des compétences énumérées à l'article 1 de la présente décision à Madame Christiane FRANCOIS en qualité d'adjointe administrative au Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme.

### Article 4

Cette délégation de signature prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de France – Préfecture de la Somme avec une application au 01 janvier 2018. Cette délégation est convenue jusqu'au 31 décembre 2020 sous réserve de retrait ou modification anticipée à la demande de la Direction générale de l'établissement support du GHT Somme Littoral Sud.

La délégation de signature sera communiquée au conseil de surveillance de l'établissement support et transmise sans délai aux comptables des établissements.

*Par la D<sup>le</sup> du CHU AP établissement support  
du GHT Somme Littoral Sud et par délégation,  
l'établissement partie le CHIBS*

Le Directeur Adjoint  
du CHI de la Baie de Somme



Stéphane COQUANT

La Directrice Générale du CHU Amiens Picardie,  
établissement support du GHT Somme Littoral Sud,



Danielle PORTAL

L'adjointe administrative

*Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie,  
établissement support du GHT Somme Littoral Sud et par délégation, l'établissement partie,  
le Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme.*

Christiane FRANCOIS



Préfecture de la Somme - Cabinet

80-2017-12-28-001

Arrêté donnant délégation de signature au directeur du  
SDIS 80 et à son adjoint



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Somme

Le Préfet de la Somme  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** le décret n° 88-623 du 6 mai 1988 modifié relatif à l'organisation générale des Services d'Incendie et de Secours ;

**VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;

**VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Philippe DE MESTER, Préfet de la Somme ;

**VU** l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental des Services d'Incendie et de Secours.(C.A.S.D.I.S) en date du 4 avril 2017, recrutant le Colonel Hors Classe Bertrand VIDOT à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 ;

**VU** l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du C.A.S.D.I.S. portant intégration du Colonel Bertrand VIDOT dans le cadre d'emplois de conception et de direction des Sapeurs-Pompiers Professionnels, au grade de Colonel Hors Classe de Sapeurs-Pompiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**VU** l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du C.A.S.D.I.S. en date du 20 avril 2017 détachant le Colonel Hors Classe Bertrand VIDOT sur l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 ;

**VU** l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du C.A.S.D.I.S. n°2017-250/M9 portant intégration de Monsieur Hervé BOULARD en qualité de Lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**VU** l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Président du C.A.S.D.I.S. en date du 7 décembre 2017, recrutant le Lieutenant-colonel Hervé BOULARD, par voie de mutation, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

**SUR** proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet.

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Délégation est donnée au Colonel Hors Classe Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, à l'effet de signer en toutes matières ressortissant à ses attributions tous actes, décisions, pièces et correspondances relevant de son service, à l'exception :

- des arrêtés à caractère réglementaire,
- des actes portant nomination des membres de Comités, Conseils et Commissions,
- des décisions attributives de subventions,
- des correspondances destinées aux administrations centrales, aux parlementaires et au Président du Conseil Départemental lorsqu'elles n'ont pas le caractère de correspondances relatives à la gestion courante ou au fonctionnement du Service.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Hors Classe Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par le Lt-Colonel Hervé BOULARD, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours.

**Article 3 :**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral en date du 4 juillet 2017 portant délégation de signature au Colonel Hors Classe Bertrand VIDOT, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

**Article 4 :**

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Somme, le Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 28 décembre 2017

Le Préfet,



Philippe DE MESTER